

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, ET LE TRENTE MARS À 19 HEURES,**  
se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

### Etaient présents :

M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

### Excusés ayant donné procuration :

Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Alexandre SENERS  
M. Brice VOULAND à M. Christophe CURIE

### Absents :

Mme Gaëlle GUILLERMIN

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. Jean-Luc FORTIN a été désigné secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	17

DATE DE LA CONVOCATION
24/03/2023
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR
24/03/2023

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**N° 2023-018 : GRATIFICATION STAGE ETUDIANT**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune a accueilli sur les mois de janvier et février, une stagiaire pour la réalisation d'une fresque.

**Vu** la demande de Madame Zoé ANDREYITCH qui suis un cursus de dessinateur praticien au sein de l'école Emile Cohl à Lyon (69), de réaliser un stage pratique afin de développer ses compétences professionnelles et mettre en œuvre les acquis de sa formation ;

**Vu** le sujet du stage portant sur la réalisation d'une fresque ;

**Vu** la durée du stage de 8 semaines soit du 02/01 au 24/02/2023 ;

Monsieur le Maire propose, pour la réalisation de cette fresque dans la salle de réunion, le versement à Madame Zoé ANDREYITCH d'une gratification d'un montant de 560 € net.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sans que Madame Karine PHILIPPE ne prenne part au vote, **PAR TREIZE VOIX POUR ET QUATRE VOIX CONTRE (Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET),**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à Madame Zoé ANDREYITCH une gratification d'un montant de 560 € net.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire  
Fabrice FOURNIER

